



SERVICE ASSAINISSEMENT

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS :
DEMANDE DE CONTROLE INSTALLATION ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

Le contrôle du dispositif d'assainissement non collectif d'une habitation, nécessitant une visite sur le terrain et effectué à la demande d'un usager fera l'objet d'une facturation (montant : 120 €).

Le jour du diagnostic, l'ensemble des regards d'accès seront rendus accessibles : regards de collecte des eaux usées en amont et en aval du dispositif, regards d'accès aux différents dispositifs (Fosse toutes eaux, fosse septique, bac dégrasseur, filtre à sable, microstation,). Les documents justifiant d'une vidange ou d'un entretien annuel devront impérativement être présentés au technicien en charge des diagnostics.

Il y aura un délai minimum de 15 jours pour la visite de terrain.

Référence de la vente :

Notaire en charge de la vente :

Coordonnées du demandeur :

Nom - prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

N° téléphone :

E-mail :

N° SIRET :

Coordonnées de la personne présente lors de la visite :

Nom - prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° téléphone : E-mail :

Nom et adresse de facturation :

Nom - prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales :

Coordonnées du terrain :

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales :

Nature du Bâtiment :

Maison individuelle Appartement Local professionnel Autres : Occupé oui non

Eau potable : Coupée Non coupée

A , le
(signature)